## REPUBLIQUE FRANCAISE

## Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17 Absents : 6 Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :

## **DELIBERATION N° 2017-61(DIR)**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique

### Le Président du CASDIS expose :

La composition du comité technique départemental commun à tous les personnels du SDIS 04 est fixée selon les dispositions du décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié.

Aussi, l'autorité investie du pouvoir de nomination doit désigner les représentants de l'établissement soit parmi les membres de l'organe délibérant, soit parmi les agents de l'établissement. Le comité technique du SDIS 04 est composé de cinq représentants de l'administration et de cinq représentants du personnel.

Il est demandé au président du Conseil d'administration de désigner cinq représentants de l'établissement (ainsi que cinq suppléants) siégeant au comité technique départemental.

Le Président propose de désigner :

#### Membres titulaires:

➤ Le Président du CASDIS,

➤ Bernard DIGUET,

➤ Clotilde BERKI,

Le Directeur départemental du SDIS,

Le Directeur départemental adjoint du SDIS.

## Membres suppléants :

➤ Robert GAY,

➤ Serge PRATO,

➤Geneviève PRIMITERRA,

≻Pierre POURCIN,

➤ Daniel JUGY.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ces désignations à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

René MASSETTE